Image not found or type unknown

sci et bail et droit

Par **stef13051972**, le **12/06/2019** à **16:31**

bonjour

j'ai 50% de la sci , mon mari a son nom propre 40% et sa societe 10%

or nous divorcons et je m'apercois qu'il a verser de l'argent de la sci sur le compte de sa societe pour la renflouer a t'il le droit?

l'assemblee generale (foctive) fait apparaite des dividendes mais le comptable a qui j'ai demande comment touche ses dividendes ne me reponds pas (c'est ausis le comptable de la societe de mon mari)

ai je avec 50% des parts le droit de ne pas renouveller le bail a la societe de mon mari

et puis ai je le droit de reclamer la dissolution de la sci et vendre le bien que nous y avions acquis?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés